

TENUE VESTIMENTAIRE :

Une tenue confortable est conseillée. Les femmes peuvent apporter une jupe large et longue. Les chaussures doivent être confortables, en cuir ou autre matière, avec un talon pas trop fin, ni trop haut. (pas de gomme style baskets).

Comme indiqué dans le règlement, si les chaussures sont cloutées, il est indispensable que les clous soient limés avant le début des cours.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(par courrier ou dans les ateliers)

COUPON À RENVOYER À APSÂRA FLAMENCO

(13, rue de Picardie 35000 Rennes) :

Nom et prénom :

Adresse :

CP - Ville :

Téléphone(s) :

Courriel :

Date de naissance :

Profession :

Je désire m'inscrire pour le stage du : en :

GUITARE

CHANT

DANSE

Niveau :

J'envoie un chèque à l'ordre de APSÂRA FLAMENCO

Je suis membre de APSÂRA FLAMENCO n°:

J'adhère à l'association APSÂRA FLAMENCO et j'envoie un chèque séparé à l'ordre de APSÂRA FLAMENCO de 13 euros.

J'accepte le règlement d'inscription.

Signature :

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION

1/ L'adhésion à Apsâra Flamenco est obligatoire et implique l'approbation du dit règlement.

2/ Pour que l'inscription soit validée, le bulletin d'adhésion et d'inscription, complet et lisible, doit être retournés à l'organisateur 5 jours avant le début du stage au plus tard, accompagnés du règlement, par chèque au nom de l'association Apsâra Flamenco.

3/ L'adhésion sera encaissée à l'inscription. Le règlement du stage sera encaissé au premier jour du stage (possibilité de paiement en plusieurs fois, se renseigner auprès de l'organisateur).

4/ En cas d'annulation de votre part avant le stage, le règlement sera restitué. Seule l'adhésion à l'association Apsâra Flamenco restera due.

5/ **Tout stage commencé est dû dans sa totalité.** Les désistements non liés à une cause médicale ou professionnelle n'entraînent pas de remboursement. Le cas échéant, sur présentation d'un justificatif, seule la cotisation à l'association Apsâra Flamenco restera due.

6 / En cas d'annulation du stage par le fait de l'organisateur, toutes les sommes versées seront remboursées.

Le stage pourra notamment être annulé en cas d'inscriptions insuffisantes.

7/ Les places seront limitées à 25 personnes par cours. Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des bulletins valides.

8/L'inscription des mineurs devra être accompagnée d'une autorisation parentale.

9/ L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'activité pratiquée.

10/ L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol.

11/ La vidéo est interdite durant le stage, de même que toute personne extérieure, sans autorisation préalable concertée avec les professeurs.

12/ Si les chaussures sont cloutées, il est indispensable que les clous soient limés avant le début des cours.